



Règlement du défi du saumon

L'organisateur : Club nautique de Longues, chemin de la plage, 63270 Vic le Comte

La manifestation : Descente de la rivière Allier non chronométrée en paddle, hydrospeed, canoë ou kayak, ouverte au plus de 18 ans et mineurs accompagnés. La descente est proposée sur les parcours suivants :

parcours 1 : Coudes-Longues, soit environ 8 km,

parcours 2 : Longues-Cournon, soit environ 14 km,

ces parcours peuvent se conjuguer pour en former un de 22 km (environ)

L'option « Saumon » sur le parcours 1 consiste à remonter le courant dès le départ sur une distance d'environ 1 km, de faire demi tour pour retourner sur le parcours normal, puis de remonter de nouveau le courant sur certaines zones balisées par des bouées. Le parcours à contre courant peut représenter jusqu'à 6 km.

La date : samedi 27 août 2022

Lieu : point de rencontre plage de Longues,
départ Pont de Coudes à 10h30 (Attention : départ des « saumons » à 9h30)
puis plage de longues à 14h30,
arrivée plage de Longues, puis Cournon.

Inscriptions : par internet jusqu'au 20 août 2022 (dans la limite des places disponibles)

Consignes de sécurité et équipements : placé sous sa propre responsabilité, chaque participant doit savoir nager au moins 25 mètres, et se référer aux consignes de sécurité suivantes :

Pour les paddles :

- casque : obligatoire
- gilet de flottaison : obligatoire (et homologué)
- chaussures fermées : obligatoires
- leash : interdit
- paddle : gonflable vivement conseillé, avec aileron souple 4'7 maximum (le risque de casse des paddles rigides est important, compte tenu du niveau d'eau dans les rapides)

Pour les hydrospeeds :

- protections (type genouillères) : obligatoires
- casque : conseillé
- gilet de flottaison : conseillé
- combinaison : obligatoire

Pour les canoés kayaks :

- casque : conseillé
- gilet de flottaison : obligatoire
- chaussures fermées : obligatoires

Pour tous :

- bouteille, sac ou poche à eau
- sifflet
- protection solaire
- combinaison (à adapter en fonction de la température de l'eau)

Cessation de droit :

Par l'acceptation du règlement, et sauf expression contraire, chaque participant donne son accord au Club Nautique de Longues d'utiliser son image sur toute publication et support de son choix, y compris numérique.

Coût de l'inscription :

Inscription par participant : 10 euros. *(cette participation couvre les frais d'inscription et de navette de Longues à Coudes, et/ou en fonction du parcours choisi, de Cournon à Longues)*

Location d'un kayak biplace (selon disponibilités) :

- 10 euros pour le parcours de 8 km,
- 20 euros pour le parcours de 14 km,
- 30 euros pour le parcours de 22 km

(le prix couvre la mise à disposition d'un canoë sur le parcours choisi et la navette de Longues à Coudes, et/ou en fonction du parcours choisi, de Cournon à Longues)

En option :

- assurance Maif Assistance pour les non-licenciés (FFS, FFCK, FFESSM) : 5 euros

Annulation du défi du saumon :

En cas d'annulation du défi du saumon le samedi 27 août 2022 par l'organisation, en raison des conditions météorologiques, du niveau d'eau critique, d'un débit à la station de Longues supérieur à 70 m³/s, d'arrêté préfectoral ou municipal, la manifestation sera reportée ou annulée. Les participants pourront prétendre à être remboursés de leur inscription et location.

En cas d'annulation par le participant, ce dernier sera remboursé du montant de son inscription et de la location, si l'annulation est notifiée aux organisateurs au avant le 22 août minuit. Passé cette date, le montant de l'inscription restera acquise à l'organisation : seul le montant de la location sera remboursé.

Demande complémentaire :

Le cas échéant, les organisateurs pourront exiger d'autres renseignements notamment d'ordre sanitaire, en fonction de l'exigence de l'autorité préfectorale qui peuvent évoluer après la rédaction du présent règlement.

